



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

SPC Headquarters
BP D5
98848 Noumea Cedex
New Caledonia
Telephone: +687 26 20 00
Fax: +687 26 38 18

Siège de la CPS
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

**Construction d'un LABORATOIRE HUMIDE AU SIEGE
DE LA CPS
Commune de NOUMEA**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

DCE

LOT 17 – FAUX - PLAFOND

MAITRISE D'ŒUVRE :

TECHNI-CONSEIL

Bureau d'Etudes en Bâtiment

1, rue GAMBETTA – VDT - Tél. : 26 37 40 / Fax : 28 78 93

DCE

Juillet 2023

Pacific Community (SPC) Headquarters: Noumea (New Caledonia). Regional offices: Suva (Fiji), and Pohnpei (Federated States of Micronesia), Melanesian Regional Office: Port Vila (Vanuatu), Polynesia Regional Office: Nuku'alofa (Tonga).

www.spc.int spc@spc.int

Siège de la Communauté du Pacifique (CPS) : Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Antennes régionales : Suva (Fidji) et Pohnpei (États fédérés de Micronésie), Bureau régional Mélanésien : Port-Vila (Vanuatu), Bureau régional Polynésie : Nuku'alofa (Tonga).

www.spc.int spc@spc.int

Table des matières

CHAPITRE I - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....	3
I.1 OBJET DU CCTP.....	3
I.2 NATURE DES TRAVAUX.....	3
I.3 ETENDUE DES TRAVAUX.....	3
I.4 LIMITE DES PRESTATIONS.....	4
I.5 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	4
I.6 NOTE PREALABLE.....	4
I.7 DOSSIER DE RECOLEMENT.....	5
I.8 ESSAIS ET CONTROLES.....	5
I.9 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	5
I.11 NUISANCES DE CHANTIER.....	6
I.12 LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIÈRES.....	6
I.13 NIVEAUX SONORES DES OUTILS ET DES ENGIN.....	6
I.14 SECURITE PHASE CHANTIER.....	6
II. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	6
01 : FAUX-PLAFOND.....	6

CHAPITRE I - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

I.1 OBJET DU CCTP

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir l'ensemble des travaux, prestations, fournitures et qualités des matériaux nécessaires à la réalisation du lot 17 FAUX-PLAFOND, pour la :

CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE HUMIDE AU SIEGE DE LA CPS - COMMUNE DE NOUMEA

I.2 NATURE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet l'exécution complète des ouvrages nécessaires au parfait achèvement des travaux de faux plafond suspendus intérieurs et intéresse les travaux suivants, sans que l'énumération ci-après ne soit limitative :

- La fourniture et la pose des faux plafonds suspendus intérieurs.

Ainsi que tous travaux s'y rapportant, non explicitement décrits mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages du présent lot.

I.3 ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent en outre toutes les prestations qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- Les plans de détails et de calepinage,
- La présentation des échantillons à l'approbation du Maître d'Œuvre avant toute commande et approvisionnement,
- La fourniture, l'aménée, le montage et le repli des engins et matériels de chantier nécessaires,
- Le transport à pied d'œuvre, le stockage et la mise en œuvre des matériaux,
- L'emploi de personnel qualifié en nombre suffisant afin d'assurer la bonne exécution des travaux dans les délais impartis au planning du présent lot,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage des matériaux sur le chantier,
- Le nettoyage de toutes les salissures sur le chantier pendant l'exécution des travaux et l'enlèvement hebdomadaire des déchets,
- Les plans de récolement en trois exemplaires dont 1 sur format informatique (DWG)

1.4 LIMITE DES PRESTATIONS

Ne font pas partie des travaux :

- Le tracé des traits de niveaux et la matérialisation des aplombs,
- Les feuillures, les engravures,
- Les raccords d'enduits.

1.5 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les matériaux devront être conformes aux spécifications des Normes Françaises et principalement aux normes suivantes, sans que cette liste soit limitative :

NFA 50.451 - Aluminium et alliages d'aluminium. Produits laminés d'usage courant.

NFA 50.471 - Bandes minces et feuilles d'aluminium.

NFA 36.321 - Tôles d'acier galvanisé et tôles à revêtement allié, obtenues en continu, avec charge de rupture maximale imposée pour pliage, profilage et emboutissage

NFA 91.102 - Revêtements métalliques. Dépôts électrolytiques de zinc ou de cadmium sur feu ou acier.

NFP 34.301 et 501 - Tôles d'acier galvanisées prélaquées en continu.

Les matériaux seront livrés dans les emballages d'origine repérés par :

- La marque du fabricant,
- La désignation du matériau,
- Le choix,
- La référence aux normes NF,
- Le classement au feu,

Avant toute commande, l'entrepreneur devra faire accepter par le maître de l'ouvrage le type et la marque du matériau proposé ainsi que les coloris souhaités.

La mise en œuvre et l'exécution des ouvrages seront conformes au document technique unifié (DTU) suivant :

- • DTU 58.1 Mise en œuvre des plafonds suspendus en matériaux d'origine minérale, en panneaux dérivés du bois et en métal.

Les calculs seront établis à l'aide des règles suivantes :

Règles CM66 Règles de calcul des constructions en acier.

1.6 NOTE PREALABLE

La pose sera toujours réalisée selon les indications des DTU. Les entrepreneurs tiendront compte des prescriptions des fournisseurs de matériaux.

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage qui serait réputée non conforme aux plans et dont la mise en œuvre ne correspondrait pas aux règles de l'art, aux prescriptions des pièces du présent marché et aux recommandations du bureau d'études seront systématiquement détruits et refait aux frais de l'entreprise.

Coordination :

L'entrepreneur du présent lot doit intervenir sur le chantier en liaison avec les entrepreneurs des autres corps d'état intéressé afin d'effectuer ses travaux sans porter atteinte au programme d'avancement des travaux de ces derniers.

Il doit en particulier s'entendre avec :

- Le titulaire du lot peinture pour l'impression sur murs.
- le titulaire du lot électricité pour l'implantation des appareillages.

1.7 DOSSIER DE RECOLEMENT

Après réception des travaux, l'entrepreneur dispose d'un(1) mois pour remettre au Maître d'œuvre les documents relatifs a ses travaux **tels qu'exécutés** de la façon suivante :

- sur support C.D. au format D.W.G. ou similaire en deux (2) exemplaires,
- sur papier plie A4 en deux (2) exemplaires

1.8 ESSAIS ET CONTROLES

L'entrepreneur devra éventuellement se renseigner auprès du Bureau de Contrôle pour connaître les sujétions que celui-ci pourrait lui imposer. Les modifications en cours d'exécution demandées par le Bureau de Contrôle sont implicitement prévues dans le Marche.

Les vérifications, essais et épreuves seront exécutés conformément aux DTU, normes et règlements en vigueur et à défaut selon les indications du Bureau de Contrôle.

1.9 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Choix des matériaux :

L'entrepreneur a obligation de fournir les noms, références et les documentations des matériaux, profiles, accessoires, etc... Qu'il propose de mettre en œuvre avec la remise de son offre.

Traitements et protection :

Les éléments d'ossature, les suspentes et tous accessoires non apparents seront protégés par galvanisation, métallisation ou protection organique.

Le traitement antirouille avant pose des éventuels ouvrages en acier est inclus dans le présent lot et comporte :

- le décapage DS 2 ^{1/2},
- une couche primaire antirouille riche en zinc aux résines époxy.

Protection chantier :

La protection des faux plafonds contre les salissures et certains matériaux est a la charge du présent lot. Le choix de la protection est laissé à l'entreprise.

I.11 NUISANCES DE CHANTIER

Chaque entreprise devra prendre conscience que tous chantiers de construction génèrent des nuisances sur l'environnement proche. L'enjeu de réaliser un chantier entrant dans le principe de la qualité environnementale est de limiter ces nuisances au bénéfice du personnel du site, des ouvriers et de l'environnement.

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs de ce chantier sont de :

- limiter les risques et les nuisances causés aux personnes travaillant sur le site ;
- limiter les risques sur la santé des ouvriers ;
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

I.12 LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

- Le matériel de ponçage sera muni d'un aspirateur.
- Le nettoyage de chantier se fera régulièrement.

I.13 NIVEAUX SONORES DES OUTILS ET DES ENGINES

Les niveaux sonores (pression acoustique) des engins et outils utilisés sur le chantier (hors dispositif sonores de sécurité) seront inférieurs ou égaux à 80 dB (A) à 10 m de l'engin ou de l'outil. (Ce qui correspond à un niveau de puissance sonore de l'engin à la source de 115 dB (A)).

I.14 SECURITE PHASE CHANTIER

Le marché du présent lot comprendra toutes les dispositions à prendre et prestations à réaliser pour assurer la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler en hauteur, conformément à l'annexe 2 du DTU 43.14 et du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

II. DESCRIPTION DES OUVRAGES

01 : FAUX-PLAFOND

prix : 17.01

A charge pour l'entreprise de fournir et poser un système de faux plafond suspendu durable à haute performance constitué par des panneaux fibre minérale hydroformée fini de surface par peinture au latex appliquée à l'usine.

Dimension 60x60, épaisseur 15 mm, couleur blanc.

Classement A.

Résistance à l'humidité/à l'affaissement, résistance à la moisissure.

Durable, hydrofuge, lavable et résistant aux éraflures et à la souillure.

Pose sur profilés métalliques aluminium apparents, fixés sur ossature en profils à froid en C appropriées compris dans ce prix.

Cornières aluminium en finition des rives.

Compris calepinage, découpes pour luminaires, grilles de ventilations ainsi que toutes sujétions de pose.

- a) Horizontal dans local rangement et laboratoire à hauteur 2.50 m
- b) Retombée verticale au droit des chambres froides